Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260504-D2026040-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LOCMARIA

Date de la convocation
27 AVRIL 2026

ELUS EN EXERCICE : 14
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14
VOTES POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 mai 2026

Délibération n°2026-040

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-six, le 04 mai à dix-neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de Locmaria.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Dominique ROUSSELOT, Mme Marie THUILLIER, M. Marc KEMPF, Mme Aurélie BAUR, M. Guy BENAROUCHE, M. Yvon MAUGER, Mme Marie-José JUGEAU, M. Michel HARDOUIN, Mme Anne France NAUDIN, M. Benjamin AZOUZE, M. Christophe SAMZUN, Mme Sandrine SAMZUN, M. Pacifique DUTEL.

Absent excusé ayant donné pouvoir :
Mme Sarah MESNAY, absente excusée, ayant donné pouvoir à M. Michel HARDOUIN

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.313-1, L.332-8, L.253-5 et R.253-1 et suivants ;

Vu les délibérations antérieures portant création des emplois communaux ;

Considérant que le tableau des effectifs constitue un document de référence recensant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin de tenir compte de la situation administrative réelle des agents ;

Considérant le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260504-D2026040-DE

Considérant que cette mise à jour ne porte ni création, ni suppression de poste, ni modification de la durée du travail, ni modification de l'organisation des services,

Tableau des effectifs – 21 février 2026

Nombre d'agents titulaires ou stagiaires : 12	**Agents Titulaires à temps complet : 11 dont 1 temps partiel**
	Agents Titulaires à temps non complet : 1
	Agents Stagiaires à temps complet : 0
	Agent Stagiaire à temps non complet : 0

Numéro et date de délibération créant l'emploi	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Missions	Poste vacant depuis le	Poste occupé	
						Statut	Temps de travail
Filière administrative							
Délibération n° 5 du 05.05.2009	Attaché	A	35H00 TC – cycle de travail 39h avec RTT	Direction générale, secrétariat des élus, finances, marchés publics, assemblées		Titulaire à compter du 21.02.2026	100 %
Délibération n° 9 du 29.08.2023	Rédacteur	B	35H00 TC – cycle de travail 39h avec RTT	État civil, ressources humaines, élections		Titulaire à compter du 01.04.2024	100 %
Délibération n° 11 du 21.09.2017	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	C	35H00	urbanisme		Agent contractuel du 07.10.2021 au 06.10.2027	100 %
Délibération n° 13 du 12.09.2022	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	C	35H00	Comptabilité Budgetd		Titulaire à compter du 01.10.2022	80 %
Délibération n° 13 du 20.06.2023	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	C	35H00	Accueil mairie Affaires courantes		Titulaire à compter du 11.09.2023	100 %
Délibération n° 4 du 24.11.2004	Adjoint Administratif Territorial	C	18H00	Agence postale communale		Titulaire à compter du 01.11.2022	100 %
Filière technique							
Délibération n° 10 du 29.08.2023	Technicien	B	35H00	Maintenance, sécurité, entretien équipements communaux		Titulaire à compter du 01.04.2024	100 %
Délibération n° 14 du 12.09.2022	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	C	35H00	Entretien site de Lannivrec, bâtiments communaux et espaces verts		Titulaire à compter du 01.10.2022	100 %

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260504-D2026040-DE

Délibération n° 15 du 12.09.2022	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	C	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière		Titulaire à compter du 01.10.2022	100 %
Délibération n° 14 du 20.06.2023	Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	C	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière		Titulaire à compter du 21.09.2023	100 %
Délibération n° 4 du 20.09.2018	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	2H00	Entretien école		Titulaire à compter du 21.09.2018	100 %
Délibération n° 7 du 20.09.2018	Adjoint Technique Territorial	C	35H00	Entretien des espaces verts et bâtiments communaux, Agent d'accueil gîte et camping, remplaçant Agence Postale et restaurant scolaire		Titulaire A compter du 01.10.2019	100 %
Délibération n° 5 du 06.07.2022	Adjoint Technique Territorial	C	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière	01.09.2025		
Délibération n° 10 du 12.09.2022	Adjoint Technique Territorial	C	25H00	entretien des locaux communaux		Agent contractuel du 13.11.2025 au 08.07.2026	100 %
Délibération n° 8 du 29.08.2023	Adjoint Technique Territorial	C	26H00	propreté des locaux communaux, école et restaurant scolaire		<agent contractuel du 01.09.2025 au 04.07.2026	100 %
Filière sociale							
Délibération n° 8 du 21.09.2017	ASEM Principal de 1ère classe	C	33H00	Assistance au personnel enseignant		Titulaire A compter du 01.10.2017	100 %
Filière animation							
Délibération n° 3 du 17.09.2007	Agent Territorial d'Animation	C	6H00	Surveillance de la pause méridienne		Agent contractuel du 14.05.2026 au 03.07.2026	100 %

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260504-D2026040-DE

Considérant en conséquence que cette modification n'entre pas dans le champ de compétence du Comité Social Territorial,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la commune telle que présentée en annexe, à compter du 21 février 2026,**
- **De préciser que cette mise à jour correspond à une régularisation administrative liée à la nomination d'un agent sur un emploi permanent existant sans modification des caractéristiques du poste,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Locmaria, le 04 mai 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE-ILE MORBIHAN

Dominique ROUSSELOT